



Isabelle Thomas
Députée européenne de l'Ouest,
Vice-Présidente du groupe S&D au Parlement Européen



Communiqué de presse

Mercredi 11 novembre 2015

Pêche au bar : pour des quotas réfléchis plutôt qu'une interdiction brutale

La Commission européenne a publié ses propositions de TAC (totaux admissibles de capture) et quotas pour 2016. Bien que le bar ne soit pas sous quota, des mesures drastiques concernent cette espèce: interdiction totale du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 puis limitation à une tonne par navire et par mois, et pour la pêche récréative, limitation des prises à un bar par jour et par pêcheur.

Pour Isabelle Thomas, députée européenne et membre de la commission Pêche au Parlement :

« C'est un vrai coup dur pour les pêcheurs. La Commission, qui est restée des années les bras croisés face aux alertes répétées sur l'état du stock de bar, opère un virage à 180° avec des décisions qui mettent les pêcheries en grande difficulté. Mais elle les fixe à la louche, unilatéralement et sur des bases scientifiques très insuffisantes de son propre aveu. L'an passé, la Commission avait déjà expérimenté l'interdiction temporaire de la pêche du bar par les chaluts pélagiques. Sans aucun effet sur la ressource.

Au moins cette fois les efforts sont répartis équitablement, tant sur la pêche professionnelle que récréative. Mais ça reste du bricolage et du sauve qui peut. La seule véritable solution pour protéger l'espèce et la filière, c'est de viser le Rendement Maximum Durable (RMD). Cela passe par l'introduction de quotas de pêche nationaux, et de plans de gestion qui associent les professionnels.

Comme depuis des années, je continuerai à défendre cette position dans les discussions qui commencent. »

Contact presse : Matthieu Groseil
mgroseil.europarl@gmail.com
Portable : 07 88 67 91 54